

Le titre-service en Wallonie sous le signe de la continuité en 2016 !

A partir du 1/1/2016, vous pouvez commander vos titres-services en Wallonie.

En tant qu'utilisateur de titres-services, voici les informations qui vous concernent :

- Le **prix des titres-services reste inchangé** en Wallonie (9€).
- L'utilisateur ayant sa résidence principale en Wallonie bénéficie **depuis 2015 d'une réduction d'impôts de 0,90€ par titre-service** sur les 150 premiers titres-services émis.
- Pour compléter vos titres-services, rien ne change !
- **Votre numéro d'utilisateur, login et mot de passe restent inchangés.**

Comment commander vos titres-services en 2016 ?

- Vous commandez vos titres-services comme avant, en effectuant un virement bancaire avec une communication structurée (votre numéro d'utilisateur).

Attention nouveau numéro de compte bancaire

BE15 0017 7247 4330 (BIC : GEBA BE BB)

ouvert à partir du 1/1/2016. **Veillez ne pas l'utiliser avant cette date !** Ce numéro de compte est le seul à utiliser pour commander vos titres-services en 2016. Si vous avez des ordres permanents programmés auprès de votre institution bancaire, pensez à les modifier **dès le 31/12/2015 !**

- En communication structurée de votre paiement, mentionnez **uniquement** votre numéro d'utilisateur, comme actuellement. Un numéro incorrect engendrera un retard dans le traitement de votre commande.
- Versez toujours le **montant exact** (minimum 10 titres-services papier par commande ou minimum 1 titre-service électronique par commande).
Pour rappel : 1 titre-service = 9€
- Dès réception de votre paiement, votre commande sera traitée et vos titres-services seront livrés par la poste ou mis à disposition dans le portefeuille